
RAPPORT ANNUEL 2016

États financiers

Table of Contents

1	Rapport de la direction
2	Rapport des auditeurs indépendants
3	État de la situation financière
4	État des résultats et du surplus accumulé
5	État des gains et pertes de réévaluation
6	État de la variation de la dette nette
7	État des flux de trésorerie
8	Notes afférentes aux états financiers
25	Rémunération des cadres de direction de la SIERE

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité; ces derniers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites dans la section Présentation des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 22 mars 2017.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

Bruce Campbell

Président et chef de la direction

Toronto, Canada

22 mars 2017

Kimberly Marshall

Vice-présidente, Services intégrés,
et directrice des finances

Toronto, Canada

22 mars 2017

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SIERE, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 22 mars 2017
Waterloo, Canada

État de la situation financière

Au (en milliers de dollars canadiens)

31 décembre 2016

31 décembre 2015

		(retraité - note 3)
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 005	14 715
Débiteurs	31 103	33 199
Actifs réglementés (note 3)	65 064	88 202
Placements à long terme (note 4)	40 355	37 318
Actifs des comptes du marché (note 3)	1 636 201	1 443 121
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	1 805 728	1 616 555
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	38 963	48 868
Intérêts courus sur la dette	315	315
Remises aux intervenants du marché (note 6)	12 551	9 595
Dette (note 7)	90 000	90 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 8)	34 620	36 062
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 8)	90 251	84 501
Passifs des comptes du marché (note 3)	1 636 201	1 443 121
TOTAL DES PASSIFS	1 902 901	1 712 462
DETTE NETTE	(97 173)	(95 907)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 9)	105 047	103 716
Charges payées d'avance	6 614	6 197
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	111 661	109 913
SURPLUS ACCUMULÉ		
Surplus accumulé de l'exploitation (note 6)	6 582	6 348
Gains de réévaluation cumulés	7 906	7 658
SURPLUS ACCUMULÉ	14 488	14 006

Au nom du conseil,

Tim O'Neill
Président
Toronto, Canada

Carole Workman
Administratrice
Toronto, Canada

État des résultats et du surplus accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel (retraité - note3)
	\$	\$	\$
PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA SIERE			
Produits liés aux réseaux	177 219	185 531	186 187
Autres produits (note 10)	1 000	2 531	5 377
Produits d'intérêts et revenu de placement	-	2 157	1 430
Produits tirés des principales activités	178 219	190 219	192 994
Rémunération et avantages sociaux	(106 361)	(105 570)	(104 994)
Services professionnels et services-conseils	(20 118)	(16 844)	(21 461)
Exploitation et administration	(33 502)	(34 336)	(35 005)
Charges liées aux activités d'exploitation principales	(159 981)	(156 750)	(161 460)
Amortissement	(17 500)	(19 577)	(17 933)
Intérêts	(738)	(1 341)	(1 610)
Charges liées aux principales activités	(178 219)	(177 668)	(181 003)
Surplus annuel lié aux activités principales avant les remises	-	12 551	11 991
Remises aux intervenants du marché	-	(12 551)	(9 595)
Surplus annuel lié aux activités principales	-	-	2 396
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	4 341	3 889	6 021
Rémunération et avantages sociaux	(2 981)	(2 180)	(3 094)
Services professionnels et services-conseils	(1 515)	(770)	(1 351)
Exploitation et administration	(150)	(705)	(114)
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(4 646)	(3 655)	(4 559)
Surplus (déficit) annuel lié aux sanctions et ajustements de paiements sur le marché	(305)	234	1 462
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	32 244	27 426	26 185
Rémunération et avantages sociaux	(3 567)	(2 661)	(2 607)
Services professionnels et services-conseils	(18 763)	(14 659)	(14 902)
Exploitation et administration	(2 364)	(5 705)	(4 200)
Charges d'exploitation liées aux compteurs intelligents	(24 694)	(23 025)	(21 709)
Amortissement	(4 491)	(3 861)	(3 524)
Intérêts	(3 059)	(540)	(952)
Charges liées aux compteurs intelligents	(32 244)	(27 426)	(26 185)
Surplus annuel lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	-	-	-
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(305)	234	3 858
SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	6 348	6 348	2 490
SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	6 043	6 582	6 348

Added rule under "Intérêts" (english and French)

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	Réel	Réel
	\$	(retraité - note 3) \$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	7 658	6 362
GAINS NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change - autres	477	515
Placements de portefeuille (note 4)	286	1 372
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :		
Change - autres	(515)	(591)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	248	1 296
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	7 906	7 658

État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel (retraité - note 3)
	\$	\$	\$
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(305)	234	3 858
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(30 706)	(24 769)	(25 624)
Amortissement des immobilisations corporelles	21 991	23 438	21 457
Variation des charges payées d'avance	-	(417)	(27)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(8 715)	(1 748)	(4 194)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	-	248	1 296
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(9 020)	(1 266)	960
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	(95 907)	(95 907)	(96 867)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	(104 927)	(97 173)	(95 907)

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
	\$	(retraité - note 3) \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Variation du surplus accumulé		
Surplus annuel	234	3 858
	234	3 858
Variations des éléments hors trésorerie		
Amortissement	23 438	21 457
Charge de retraite	11 610	11 970
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	8 127	6 901
	43 175	40 328
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
Variation des créditeurs et charges à payer	(7 495)	(775)
Variation des débiteurs	2 096	(10 145)
Variation des remises aux intervenants du marché	2 956	9 595
Variation des actifs réglementés	23 138	23 942
Variation des charges payées d'avance	(417)	(27)
	20 278	22 590
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	(13 052)	(12 851)
Paieement d'avantages sociaux futurs	(2 377)	(2 314)
	(15 429)	(15 165)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	48 258	51 611
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24 769)	(25 624)
Variation des créditeurs et charges à payer	(2 410)	(1 569)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(27 179)	(27 193)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(2 751)	(1 967)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(2 751)	(1 967)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de titres d'emprunt	-	(39 000)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-	(39 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	18 328	(16 549)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	14 715	31 340
Pertes de change non réalisées pour la période	(38)	(76)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	33 005	14 715

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

a) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est un organisme à but non lucratif, non assujéti à l'impôt sur le revenu, qui a été établie en vertu de la Partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. L'ancienne Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) ont été fusionnées selon les dispositions légales applicables et, depuis le 1^{er} janvier 2015, elles continuent leurs activités à titre de Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). La fusion a été effectuée en vertu du *Projet de loi 14, Loi de 2014 ouvrant des perspectives et assurant notre avenir (mesures budgétaires)*, qui a reçu la sanction royale le 24 juillet 2014. L'annexe 7 du projet de loi a modifié la *Loi de 1998 sur l'électricité* en fusionnant les deux anciennes sociétés et en prorogeant leurs activités en tant que Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. La disposition transitoire qui a trait aux questions générales prévoit notamment que l'ancienne SIERE et que l'OEO cessent d'exister en tant qu'entités distinctes de la SIERE fusionnée, que la totalité de leurs droits, biens et actifs passent à la SIERE fusionnée et que la totalité des dettes, obligations financières et engagements impayés dont ils étaient responsables deviennent la responsabilité de la SIERE. L'annexe 7 du *Projet de loi 14* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les objets de la SIERE, tel qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et dans le règlement intitulé « Ontario Regulation 288/14 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et les fonctions qui lui sont attribués selon cette loi, les règlements, les directives, les règles du marché et son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords qui lui donnent le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- participer à l'établissement par tout organisme de normalisation de normes et de critères de fiabilité pour le réseau d'électricité intégré;
- établir et appliquer des critères et des normes relativement à la fiabilité du réseau d'électricité intégré;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIERE avec les activités de ces autorités;
- exploiter les marchés administrés par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- exercer des activités dans le cadre des contrats d'approvisionnement d'électricité, de capacité d'électricité et de conservation des ressources;
- exercer des activités selon les règlements, les paiements aux termes d'un contrat conclu selon cette loi et les paiements obtenus en vertu de cette loi ou de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*;
- exercer des activités dans le but d'assurer un approvisionnement adéquat, fiable et sécuritaire de l'électricité et des ressources en Ontario;
- prévoir sur des périodes à court terme, à moyen terme et à long terme la demande d'électricité et la capacité et fiabilité des ressources d'électricité en Ontario;
- planifier de façon indépendante la production, la gestion de la demande, l'économie d'énergie et le transport de l'électricité;
- exercer des activités afin de permettre la diversification des sources d'approvisionnement d'électricité en faisant la promotion de l'utilisation de sources d'énergie et de technologies plus propres notamment, des sources d'énergie alternatives et des sources d'énergie renouvelables;
- exercer des activités pour atteindre les objectifs globaux du réseau quant à la quantité d'électricité produite à partir de différentes sources d'énergie;
- exercer des activités pour faciliter la gestion de la charge;
- exercer des activités qui promeuvent la conservation de l'énergie et l'efficacité d'utilisation de l'électricité;
- aider le conseil d'administration en veillant à la stabilité des tarifs pour certains types de consommateurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins à court terme, à moyen terme et à long terme d'électricité en Ontario et sur la capacité et la fiabilité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et rendre public ces renseignements;
- exercer toute autre activité prescrite par les règlements.

b) La SIERE a été désignée, le 28 mars 2007, Entité responsable des compteurs intelligents (ERCI) par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objectifs de l'Entité responsable des compteurs intelligents, tels qu'ils figurent dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de cette loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer, faciliter la cueillette et la gestion des données et renseignements et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;
- aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis relatives à la protection de la vie privée, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants et d'autres personnes à ce qui suit :
 - i. les renseignements et les données susmentionnés, et
 - ii. le système de télécommunication qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et sa technologie de télécommunication, et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes;
- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales, si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication, qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objectifs ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;
- recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et obtenir un rendement approprié lié à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario; et
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

c) La SIERE est tenue de soumettre à l'examen de la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'elle se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'après l'approbation donnée ou réputée donnée du plan d'activités de la SIERE par le ministre de l'Énergie (le « ministre »).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux normes comptables du secteur public canadien, et elles reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE (y compris les exportations prévues) et de la production intégrée. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Pour 2015, les produits liés aux réseaux de la SIERE alors nouvellement fusionnée étaient composés des tarifs combinés selon le calcul pour les entités respectives avant la fusion. Plus précisément, l'ancien tarif de base de la SIERE était calculé en fonction de l'électricité retirée du réseau contrôlé par la SIERE (y compris les exportations prévues et la production intégrée), alors que le tarif de base de l'ancien OEO tenait seulement compte des consommateurs d'électricité en Ontario. La CEO a approuvé la poursuite de l'utilisation de ce calcul des tarifs combinés pour 2016 dans une ordonnance intérimaire publiée le 22 décembre 2015.

Les présents états financiers ne comprennent pas les produits et les charges liés aux opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par la SIERE.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour le revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi que les droits de demande. Ces produits sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et le revenu de placement représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements découlant de la résolution de différends à propos des règlements.

c) Instruments financiers

La SIERE inscrit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le portefeuille de placement et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est inscrite en tant que surplus accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présentée dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme hautement cotés et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE inscrit les débiteurs, les créditeurs et la dette au coût amorti.

d) Actifs et passifs réglementés

À titre d'entité dont les tarifs sont réglementés, la SIERE, dans les circonstances s'y prêtant, établit les actifs ou passifs réglementés et reporte par le fait même l'incidence sur l'état des résultats de certaines charges ou certains produits car il est probable qu'ils soient recouverts ou remboursés aux intervenants du marché au moyen de facturations futures. La SIERE a appliqué les directives du Topic 980 des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis, intitulé *Regulated Operations*, dans sa méthode comptable.

e) Comptes du marché – actifs et passifs

La SIERE comptabilise les actifs et les passifs des comptes du marché, ainsi que les montants dus aux intervenants du marché et de ceux-ci au nom des marchés administrés par la SIERE dans son état de la situation financière. Les marchés administrés par la SIERE constituent un système équilibré et, à ce titre, la position nette des comptes du marché sera réglée à un solde de néant conformément aux règles du marché.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation. La SIERE inscrit à l'actif l'intérêt applicable comme partie du coût des immobilisations corporelles.

g) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée.

h) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2016	Durée de vie utile moyenne estimative 2015
Installations	37	37
Systèmes du marché et applications	De 4 à 12	De 4 à 12
Infrastructure et autres actifs	De 4 à 10	De 4 à 7
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	10	10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2016.

i) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des avantages de retraite, une assurance vie, une assurance maladie et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs s'appuie sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs des régimes. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de la période. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 15 ans (15 ans en 2015) et celle des employés couverts par d'autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16,2 ans (14,7 ans en 2015).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE accumule ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

j) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore comptabilisés dans l'état de la situation financière sont inscrits dans le déficit accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont illustrés dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats.

k) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent la valeur comptable des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les avantages de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, la SIERE a changé de norme comptable à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs assujettis à la réglementation des tarifs. Cette modification a été apportée pour mieux rendre compte de la substance économique de certains types de charges qui pourraient ne pas être directement recouvrées aux termes du modèle normal fondé sur les besoins de revenus. Cette modification a été appliquée rétroactivement et s'est traduite par une hausse des montants non comptabilisés antérieurement au titre des actifs réglementaires et par une diminution des montants comptabilisés antérieurement au titre du déficit accumulé.

La SIERE comptabilise deux actifs réglementés, soit 1) les charges liées aux compteurs intelligents non recouvrées et 2) les éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts.

Les charges liées aux compteurs intelligents découlent du rôle joué par la SIERE à titre d'entité responsable des compteurs intelligents. Ainsi, la SIERE finance ses charges liées aux compteurs intelligents et ses dépenses d'investissement dans le système de gestion et de stockage des données des compteurs au moyen de charges imputées à ses utilisateurs de compteurs intelligents en Ontario. La CEO approuve les charges imputées par l'entité responsable des compteurs intelligents, qui ont pour objet de couvrir les coûts de développement et d'exploitation du système de gestion et de stockage des données des compteurs.

Les éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts découlent de l'adoption, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, des normes comptables du secteur public (les « normes du CCSP ») du Canada par la SIERE. L'adoption des normes du CCSP a été comptabilisée de façon rétroactive, avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics*. Les changements correspondants aux prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite se sont traduits par des pertes actuarielles et des coûts des services passés non comptabilisés antérieurement de 80 617 000 \$ à la date de transition.

Les actifs réglementés sont constitués de ce qui suit:

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Charges liées aux compteurs intelligents non recouvrées	21 623	40 849
Éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts	43 441	47 353
Solde de clôture	65 064	88 202

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2016, la SIERE a changé de méthode comptable pour la comptabilisation des actifs et des passifs des comptes du marché à l'état de la situation financière. Cette modification a été apportée pour mieux rendre compte des actifs et passifs, ainsi que des montants dus aux intervenants du marché et par ceux-ci détenus par la SIERE au nom des marchés administrés par la SIERE à la clôture de l'exercice. Cette modification a été appliquée de façon rétroactive et s'est traduite par une hausse des montants non comptabilisés antérieurement au titre des actifs et des passifs des comptes du marché. Il n'y a eu aucune incidence sur le déficit accumulé ni sur les charges étant donné que la SIERE n'est pas partie à ces transactions en raison des règles du marché.

Les éléments des comptes du marché vont comme suit :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Trésorerie soumise à des restrictions quant aux activités du marché	244 755	271 574
Montants à revoir des intervenants du marché	1 391 260	1 171 389
Intérêts à recevoir	186	158
Ligne de crédit renouvelable	(150 501)	(12 739)
TVH à recevoir	25 531	20 247
Montants dus aux intervenants du marché	(1 392 643)	(1 380 086)
Autres passifs	(118 588)	(70 543)
Solde de clôture	-	-

Chiffres comparatifs

Le tableau suivant présente un rapprochement détaillé de l'état de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2015 :

Au (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015
	(Présenté) \$	(Ajustements) \$	(Retraité) \$
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 715	-	14 715
Débiteurs	33 199	-	33 199
Placements à long terme	37 318	-	37 318
Actifs réglementés	-	88 202	88 202
Actifs des comptes du marché	-	1 443 120	1 443 120
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	85 232	1 531 323	1 616 554
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	48 868	-	48 868
Intérêts courus sur la dette	315	-	315
Remises aux intervenants du marché	9 595	-	9 595
Dette	90 000	-	90 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées	36 062	-	36 062
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite	84 501	-	84 501
Passifs des comptes du marché	-	1 443 120	1 443 120
TOTAL DES PASSIFS	269 341	1 443 121	1 712 461
DETTE NETTE	(184 109)	88 202	(95 907)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles nettes	103 716	-	103 716
Charges payées d'avance	6 197	-	6 197
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	109 913	-	109 913
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ			
Surplus (déficit) accumulé de l'exploitation	(81 854)	88 202	6 348
Gains de réévaluation cumulés	7 658	-	7 658
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ	(74 196)	88 202	14 006

Le tableau suivant présente un rapprochement détaillé de l'état des résultats de la SIERE pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Pour l'exercice clos le (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015
	(Présenté) \$	(Ajustements) \$	(Retraité) \$
PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA SIERE			
Produits liés aux réseaux	190 099	(3 912)	186 187
Autres produits	5 377	-	5 377
Produits d'intérêts et revenu de placement	1 430	-	1 430
Produits tirés des principales activités	196 906	(3 912)	192 994
Rémunération et avantages sociaux	(104 994)	-	(104 994)
Services professionnels et services-conseils	(21 461)	-	(21 461)
Exploitation et administration	(35 005)	-	(35 005)
Charges liées aux activités d'exploitation principales	(161 460)	-	(161 460)
Amortissement	(17 933)	-	(17 933)
Intérêt	(1 610)	-	(1 610)
Charges liées aux principales activités	(181 003)	-	(181 003)
Surplus annuel lié aux activités principales avant les remises	15 903	(3 912)	11 991
Remises aux intervenants du marché	(9 595)	-	(9 595)
Surplus annuel lié aux activités principales	6 308	(3 912)	2 396
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	6 021	-	6 021
Rémunération et avantages sociaux	(3 094)	-	(3 094)
Services professionnels et services-conseils	(1 351)	-	(1 351)
Exploitation et administration	(114)	-	(114)
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(4 559)	-	(4 559)
Surplus (déficit) annuel lié aux sanctions et ajustements de paiements sur le marché	1 462	-	1 462
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	46 215	(20 030)	26 185
Rémunération et avantages sociaux	(2 607)	-	(2 607)
Services professionnels et services-conseils	(14 902)	-	(14 902)
Exploitation et administration	(4 200)	-	(4 200)
Charges d'exploitation liées aux compteurs intelligents	(21 709)	-	(21 709)
Amortissement	(3 524)	-	(3 524)
Intérêt	(952)	-	(952)
Charges liées aux compteurs intelligents	(26 185)	-	(26 185)
Surplus annuel lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	20 030	(20 030)	-
SURPLUS ANNUEL	27 800	(23 942)	3 858
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	(109 654)	112 144	2 490
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	(81 854)	88 202	6 348

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 39 972 000 \$ (37 019 000 \$ en 2015). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 62,3 % dans des titres de participation et 37,7 % dans des titres d'emprunt (56,0 % et 44,0 %, respectivement, en 2015).

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Solde d'ouverture	37 019	33 758
Achat de placements, montant net	2 667	1 889
Variation de la juste valeur	286	1 372
Solde de clôture	39 972	37 019

En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 383 000 \$ (299 000 \$ en 2015) lié à la fiducie de convention de retraite (note 7).

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Concernant les activités	35 630	43 125
Concernant les immobilisations corporelles	3 333	5 743
Solde de clôture	38 963	48 868

6. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ ET SURPLUS ACCUMULÉ

En 2016, la SIERE a comptabilisé un montant de 12 551 000 \$ en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux (9 595 000 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, les remises à payer aux intervenants du marché étaient de 22 146 000 \$, la tranche de 9 595 000 \$ de l'exercice 2015 ayant été remise en janvier 2017.

Le solde du compte de report réglementaire autorisé de la SIERE était habituellement maintenu à un maximum de 10,0 millions de dollars. Le solde du compte de report réglementaire autorisé pour 2016 de 10,0 millions de dollars a été approuvé par la CEO le 1^{er} décembre 2016.

Avant 2014, les gains et les pertes non réalisés provenant du portefeuille de placements et des variations de change étaient inclus dans le solde du compte de report réglementaire (totalisant à ce jour 4 144 000 \$). Au 1^{er} janvier 2014, seuls les gains et les pertes réalisés sont inclus dans ce solde.

Au 31 décembre, les éléments du surplus accumulé s'établissaient comme suit :

Surplus accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	10 000	10 000
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés b)	726	492
Gains de réévaluation	3 762	3 514
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	14 488	14 006

a) Compte de report réglementaire

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Surplus accumulé - ouverture de l'exercice	10 000	7 604
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	190 219	196 906
Remises aux intervenants du marché	(12 551)	(9 595)
Charges liées aux principales activités	(177 668)	(181 003)
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	10 000	10 000

b) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Surplus (déficit) accumulé - ouverture de l'exercice	492	(970)
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	3 889	6 021
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(3 655)	(4 559)
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	726	492

7. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En avril 2014, la SIERE a conclu un effet à payer de trois ans avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 2,046 % par année et est remboursable en entier le 30 avril 2017. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en avril et en octobre de chaque année. Au 31 décembre 2016, l'effet à payer à la SFIEO était de 90,0 millions de dollars (90,0 millions de dollars le 31 décembre 2015).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge d'intérêts sur l'effet à payer a été de 1 841 000 \$ (1 841 000 \$ en 2015).

Facilité de crédit

La SIERE détient une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui mettra à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 95,0 millions de dollars. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année, et des prélèvements, des remboursements et des paiements d'intérêt sont exigibles chaque mois. La facilité de crédit expire le 30 avril 2017. Au 31 décembre 2016, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit (néant au 31 décembre 2015).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de néant (279 000 \$ en 2015).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel.

Au 31 décembre 2016, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 30 466 000 \$ (28 408 000 \$ en 2015) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

8. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des avantages de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite de la SIERE est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, la SIERE offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé, indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Sommaire des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	507 724	482 994	91 014	83 455
Juste valeur des actifs des régimes	523 756	475 714	-	-
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	16 032	(7 280)	(91 014)	(83 455)
Cotisation de l'employeur/autres versements de prestations après la date d'évaluation	2 416	427	588	582
(Gain actuariel non comptabilisé) perte actuarielle non comptabilisée	(53 068)	(29 209)	175	(1 628)
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(34 620)	(36 062)	(90 251)	(84 501)

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2016	2015
Titres de participation canadiens	20,2 %	19,9 %
Titres de participation étrangers	39,9 %	41,8 %
Titres de créance canadiens	39,8 %	39,0 %
Équivalents de trésorerie	0,4 %	0,6 %
Contrats de change à terme	(0,3)%	(1,3)%
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,75 %	6,00 %	5,75 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,75 %	3,50 %	3,75 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,25 %	2,00 %	2,25 %

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 8,00 % pour 2016, diminuant pour atteindre finalement 4,50 % par année en 2030. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,00 % par année.

Le sommaire du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	11 117	10 547	3 107	2 857
Intérêts débiteurs	29 292	28 143	5 120	4 797
Rendement prévu des actifs du régime	(27 626)	(26 053)	-	-
Amortissement de la perte actuarielle nette	(1 173)	(667)	(100)	(753)
Coût des avantages	11 610	11 970	8 127	6 901

(en milliers de dollars canadiens)	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur/autres versements de prestations	13 052	12 851	2 377	2 314
Cotisations des participants au régime	5 811	5 162	-	-
Prestations versées	23 317	21 155	2 377	2 314

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2014 et la prochaine évaluation aura prise d'effet le 1^{er} janvier 2017.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages pour l'exercice sont déterminées à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	6,00 %	6,15 %	6,00 %	6,15 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	3,75 %	3,75 %	3,75 %
Taux d'indexation	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2015	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Installations	52 281	3 692	-	55 973
Systèmes du marché et applications	278 458	28 535	-	306 993
Infrastructure et autres actifs	60 180	3 175	-	63 355
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	35 900	1 011	-	36 911
Coût total	426 819	36 413	-	463 232

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2015	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Installations	(22 604)	(1 697)	-	(24 301)
Systèmes du marché et applications	(251 210)	(12 336)	-	(263 546)
Infrastructure et autres actifs	(47 228)	(5 544)	-	(52 772)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(25 329)	(3 861)	-	(29 190)
Amortissement cumulé total	(346 371)	(23 438)	-	(369 809)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016
	\$	\$
Installations	29 677	31 672
Systèmes du marché et applications	27 248	43 447
Infrastructure et autres actifs	12 952	10 583
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	10 571	7 721
Total de la valeur comptable nette	80 448	93 423
Immobilisations en cours de construction	23 268	11 624
Immobilisations corporelles nettes	103 716	105 047

En 2016, il n'y a eu aucun ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations (diminution de 653 000 \$ en 2015).

L'intérêt inscrit à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2016 a été de 260 000 \$ (263 000 \$ en 2015).

10. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme hautement cotés tout au long du cycle de règlement. La SIERE est habilitée à recevoir les intérêts des placements et les gains des placements, déduction faite des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement du marché en temps réel. La SIERE n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

La SIERE a comptabilisé un revenu de placement gagné dans les comptes de règlement du marché de 2 508 000 \$ en 2016 (3 212 000 \$ en 2015).

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité exerçant le contrôle sur la SIERE. La SFIEO, la CEO, Hydro One et Ontario Power Generation Inc. (OPG) sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces parties et la SIERE étaient les suivantes :

La SIERE détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 7). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2016 pour l'effet à payer ont été de 1 841 000 \$ (1 841 000 \$ en 2015) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de néant (328 000 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de 315 000 \$ (315 000 \$ en 2015).

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 1 747 000 \$ en 2016 (1 671 000 \$ en 2015).

La SIERE a évalué des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One en 2016. La SIERE a facturé Hydro One 610 000 \$ en 2016 (310 000 \$ en 2015).

La SIERE commande des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés possédés par la SIERE auprès de Hydro One. De plus, la SIERE a payé Hydro One pour le retrait de la tour hertzienne du poste de Clarkson. En 2016, la SIERE a engagé des coûts de 188 000 \$ (525 000 \$ en 2015) pour ces services. Au 31 décembre 2016, la SIERE avait un solde net à payer à Hydro One de 4 000 \$ (149 000 \$ en 2015).

La SIERE a évalué et approuvé des raccordements pour OPG, a administré les services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et a donné des cours de formation concernant le marché. En 2016, OPG a reçu une facture de 124 000 \$ (137 000 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, la SIERE avait un solde net à recevoir d'OPG de 5 000 \$ (4 000 \$ en 2015).

12. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques du marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque du marché

Le risque du marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques du marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques du marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, la SIERE peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2016, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur.

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 0,6 million de dollars au 31 décembre 2016 (0,6 million de dollars en 2015).

iii) Risque lié aux actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2016 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 7,5 millions de dollars (6,8 millions de dollars en 2015). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des prix cotés (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux débiteurs, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des débiteurs ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2016 et la quasi-totalité du solde a été recouvrée dans les 30 jours suivant le 31 décembre 2016. Le fonds d'obligations canadiennes à long terme en gestion commune se composait essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les placements à court terme, les placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de trois jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

13. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les quatre prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2017	5 489
2018	5 004
2019	3 919
2020	3 195

14. ÉVENTUALITÉS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2016.

Rémunération des cadres de direction de la SIERE

Objectifs du programme

Le programme de rémunération des cadres de direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») a été conçu pour attirer, maintenir en poste et motiver des cadres supérieurs ayant les aptitudes requises pour appuyer la réalisation du mandat statuaire, des objectifs d'exploitation et de la vision d'entreprise de la SIERE. Ainsi, la philosophie et les programmes de rémunération ont été élaborés sur la base des objectifs suivants :

- canaliser l'attention des cadres de direction sur l'atteinte des objectifs d'exploitation de la SIERE;
- attirer et maintenir en poste un personnel qualifié et talentueux indispensable au succès du mandat de la SIERE;
- avoir la souplesse de récompenser les résultats et compétences démontrés;
- avoir des niveaux de rémunération qui soient convenables et défendables vis-à-vis des intervenants et des consommateurs.

La philosophie qui sous-tend ces objectifs préconise que la rémunération totale des cadres de direction doit être suffisamment adéquate, sans toutefois être exagérée, de façon à attirer et à maintenir en poste ceux qui démontrent les aptitudes et compétences indispensables au succès du mandat de la SIERE.

Gouvernance du programme

Le conseil d'administration de la SIERE établit les objectifs de rémunération pour le programme de l'exercice suivant. Ses membres délèguent au comité responsable des ressources humaines et de la gouvernance (le « HRGC ») du conseil la responsabilité de revoir les objectifs, les politiques et les programmes de rémunération. Ce comité présente ensuite des recommandations au conseil d'administration dans son ensemble afin d'en obtenir l'approbation.

Le conseil d'administration est composé de dix administrateurs externes indépendants, qui possèdent tous une vaste expérience dans le secteur de l'énergie et dans le secteur public, nommés par le ministre de l'Énergie ainsi que du président et chef de la direction de la SIERE. Ensemble, ces membres cumulent plusieurs années d'expérience en matière de ressources humaines, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans le cadre de leur mandat, les membres du conseil ont accès aux analyses et aux recommandations de la direction, de même qu'à celles d'experts-conseils dans le domaine de la rémunération. Ces programmes sont revus annuellement en tenant compte des besoins d'exploitation, des objectifs et de la conception de programmes, des tendances du secteur en matière de rémunération, des relativités internes de rémunération ainsi que des relativités externes du marché.

Le conseil d'administration évalue également les risques liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de rémunération. Chaque année, le conseil d'administration assure la présidence et approuve le plan d'activités de la SIERE. Un élément important de ce processus est l'évaluation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation liées à la gestion des risques d'entreprise. Ce processus primordial comprend l'évaluation de tous les risques importants pour la SIERE, y compris les risques associés à ses politiques et à ses programmes de rémunération.

En sus de la structure officielle de gouvernance et de surveillance qui a été mise en place en matière de rémunération, la SIERE divulgue annuellement le niveau de rémunération du personnel dont le traitement est égal ou supérieur à 100 000 \$ par année, conformément à ses obligations de divulgation des traitements dans le secteur public. Dans le cas de la SIERE, une révision annuelle des dépenses, des besoins de revenus et des coûts, prévue par la loi, fournit aux citoyens un processus d'examen et une garantie supplémentaires. Les renseignements relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des cadres de gestion et de direction et les relativités du marché, font l'objet d'un examen par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Un échantillon de grands et de petits consommateurs, assistés de leurs conseillers professionnels et juridiques, est représenté lors de ces audiences publiques.

Comparaisons du marché

Tous les deux ans au moins, la SIERE compare les niveaux de rémunération de ses cadres de direction avec ceux d'un groupe d'homologues œuvrant au sein d'organismes canadiens et d'entreprises de divers secteurs d'activités afin d'en évaluer le caractère concurrentiel. Cet exercice a pour objectif de comparer la rémunération des cadres de direction de la SIERE à celle offerte sur le marché et, plus particulièrement, à la valeur médiane du marché.

Avant la fusion de la SIERE et de l'OEO, le ministère de l'Énergie avait retenu les services de Hay Group, société internationale de services-conseils en gestion, afin d'évaluer le prix sur le marché du chef de la direction pour le nouvel organisme. Après la nomination de M. Campbell au poste de chef de la direction le 1^{er} janvier 2015, il a été décidé qu'une approche semblable soit adoptée pour évaluer le prix sur le marché des autres postes de la haute direction au moyen de la méthode de points Hay.

Dans le cadre de ce processus, le groupe de référence a été redéfini conformément aux recommandations du Comité d'examen des organismes (le « rapport Arnett ») et est composé de différentes organisations, dont 13 proviennent du secteur public et 11 du secteur privé, selon des données de référence pondérées de 50 / 50 entre les secteurs public et privé. Le groupe de référence représente plusieurs industries, différents secteurs d'activités de base et des vocations qui sont semblables à celles de la SIERE : électricité, énergie, gestion d'actifs, services financiers, approvisionnement d'infrastructures, génie et fonctions complexes d'envergure liées aux technologies de l'information. La liste de ces organisations est fournie dans le rapport annuel de 2015.

Le règlement portant sur le cadre de rémunération des cadres du secteur parapublic (le « règlement de l'Ontario 304/16 ») est entré en vigueur en 2016 et sera mis en application en 2017. Le programme de rémunération des cadres de direction de la SIERE fera l'objet d'un examen conformément à ce règlement et sera publié sur le site Web de la SIERE d'ici septembre 2017.

L'évaluation des postes a été effectuée par la société indépendante Hay Group au moyen de sa méthode de points, et les postes de direction suivants ont été visés par cette analyse :

- président et chef de la direction;
- vice-président, Services aux entreprises, et chef des finances;
- vice-président, Développement des ressources et du marché;
- vice-président, Exploitation des systèmes et du marché, et chef de l'exploitation;
- vice-président, Conservation et relations avec les entreprises;
- vice-président, Services des technologies de l'information, et chef des systèmes d'information;
- vice-président, Planification, affaires juridiques et relations avec les Autochtones.

La société Hay Group a évalué les postes de vice-présidence selon les documents relatifs aux postes et les renseignements supplémentaires obtenus auprès du chef de la direction. En fonction du système d'évaluation par points, une nouvelle structure salariale a été conçue. Les postes de la direction ont ensuite été intégrés dans la nouvelle structure en fonction de leurs points d'évaluation.

À partir des informations sur le marché provenant du groupe de référence susmentionné, le point médian du barème de points pour chaque niveau salarial de la direction a été déterminé comme étant la référence du prix sur le marché à des fins de comparaison.

Les points médians des nouvelles échelles salariales ont été définis comme étant la rémunération immédiate totale en argent (salaire annuel de base plus les primes incitatives annuelles pour les objectifs à court et à long terme) du prix sur le marché combiné au 50^e percentile de chaque échelle salariale.

Les salaires planchers et plafonds de chaque échelle salariale ont été calculés au moyen d'une échelle d'écart salarial typique au niveau de la haute direction. Conformément à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*, les taux de rémunération des cadres de direction n'ont pas changé en 2016 et feront l'objet d'un examen conformément au règlement portant sur le cadre de rémunération des cadres en 2017.

Description du programme

Le programme de la SIERE comporte une composante de rémunération fixe et une composante de rémunération variable, des régimes fixes et variables d'avantages sociaux, de même que des régimes de retraite. Le personnel des Ressources humaines de la SIERE participe à des sondages, analyse les résultats provenant de divers sondages sur la rémunération et surveille les tendances économiques, notamment les taux d'inflation et de chômage, qui ont une incidence sur la rémunération, ainsi que les relativités internes de rémunération. En se basant sur ces données et sur les priorités d'exploitation de la SIERE, le personnel des Ressources humaines formule des recommandations relatives aux programmes de rémunération. Des consultants externes spécialisés en rémunération, en avantages sociaux et en régimes de retraite sont embauchés afin de s'assurer que les données de rémunération du marché obtenues sont exactes et représentatives et que les tendances actuelles du secteur en matière de rémunération ont été prises en compte. Ils proposent également leur point de vue et recommandent des ajustements en ce qui a trait aux programmes actuels.

Description du programme – rémunération fixe

Au sein des échelles salariales de la SIERE, les personnes sont évaluées par rapport à un modèle des compétences établi pour leur poste. Ce modèle propose des compétences comportementales comme faire preuve de souplesse stratégique, être en mesure de mettre en place des équipes efficaces, posséder des compétences pour diriger les équipes, être capable de jauger les gens, faire preuve d'intelligence politique et posséder une vision et des objectifs de gestion. Les évaluations sont basées sur la compétence démontrée. Chaque personne reçoit, selon ses compétences, un traitement salarial fixe conforme à son niveau dans l'échelle salariale.

Description du programme – rémunération variable

Afin de promouvoir une orientation axée sur les résultats au sein de l'équipe de direction, le régime de rémunération variable est une composante de la rémunération globale des cadres de direction. Le conseil d'administration de la SIERE établit annuellement un ensemble rigoureux de mesures du rendement qui sont évaluées chaque année.

Le conseil d'administration de la SIERE évalue les résultats obtenus tant au niveau de la performance de l'entreprise que du rendement individuel du chef de la direction. Aux termes du régime, après avoir comparé les résultats aux objectifs, le conseil d'administration dispose d'une certaine latitude pour déterminer la cote finale. Toutefois, par le passé, sauf à une exception près, le conseil d'administration s'est appuyé sur les résultats directement obtenus des évaluations pour accorder la rémunération variable.

La rémunération variable accordée au chef de la direction et aux vice-présidents est plafonnée à 10 % de la rémunération fixe. Le régime prévoit des attributions inférieures au montant maximal selon les résultats obtenus lors de l'évaluation de la performance et du rendement. L'attribution annuelle pour 2016 a été versée le 30 décembre 2016.

Description du programme – avantages sociaux collectifs

Le régime d'avantages sociaux collectifs offre des avantages sociaux de base en matière de soins médicaux et dentaires, d'assurance-vie, de prestations pour invalidité et de congés. Ils peuvent être modifiés individuellement par les cadres de direction grâce à la composante variable du régime. La composante variable offre aux cadres de direction la possibilité d'ajuster leurs avantages sociaux de façon à combler leurs besoins individuels ou familiaux, notamment en termes de congés plus longs que la période de base, d'assurance-vie bonifiée, de soins médicaux accrus et d'autres éléments.

Description du programme – régime de retraite

Un régime de retraite à prestations déterminées offre un revenu de retraite annuel calculé comme suit : 2 % du salaire ouvrant droit à pension durant les 60 mois de service consécutif les mieux rémunérés multiplié par le nombre d'années de service (36 mois pour la rente acquise avant le 1^{er} janvier 2017 par les anciens cadres de la SIERE), jusqu'à un maximum de 35 ans. La méthode de calcul des prestations de retraite s'harmonise au Régime de pensions du Canada (RPC) pour offrir un revenu uniforme avant et après l'âge de 65 ans, alors que les prestations de retraite de la SIERE sont réduites de façon à refléter les prestations du RPC. Le régime prévoit aussi des dispositions relatives aux retraites anticipées, en plus d'options de valeur de rachat, de report de pension et de transfert réciproque.

Ce régime propose une prestation maximale de 70 % du salaire ouvrant droit à pension le plus élevé gagné avant la retraite. Comme l'Agence du revenu du Canada limite le montant des prestations de retraite payables à partir d'un régime enregistré, la SIERE offre à son personnel un régime garanti de retraite complémentaire lui permettant de respecter les engagements aux termes du régime qui excèdent le montant pouvant être versé par le régime enregistré.

Le régime offre également plusieurs options, dont l'assurance-vie du membre seulement ou des deux conjoints et les rentes de conjoint survivant, de même que des prestations de décès antérieures à la retraite, afin que le conjoint survivant ou que les bénéficiaires puissent recevoir des prestations.

Mesures de la performance et incidence sur la rémunération

La SIERE établit annuellement des barèmes de mesure de sa performance liés à ses priorités d'exploitation durant le processus de planification des activités. Ils sont approuvés, surveillés et évalués chaque année par son conseil d'administration. Des barèmes de mesure du rendement individuel comportant une ou plusieurs mesures du rendement professionnel sont également élaborés pour chaque cadre de direction. Tel que détaillé ci-dessus, les résultats annuels de l'entreprise ont une incidence sur la rémunération variable de chaque cadre de direction.

Pour l'exercice 2016, le conseil d'administration a évalué les résultats d'exploitation et a considéré que la SIERE a répondu à toutes les attentes. En plus d'être évalué en fonction de la performance opérationnelle, chaque cadre de direction était évalué en fonction d'objectifs individuels à atteindre durant l'exercice, objectifs qui étaient harmonisés aux cibles de performance opérationnelle et aux priorités d'exploitation de la SIERE et évalués de façon similaire. Le conseil d'administration a évalué le rendement du chef de la direction, et celui-ci a évalué le rendement des vice-présidents. Ces derniers ont également été évalués par le conseil d'administration.

Autres considérations

Certains facteurs du marché peuvent parfois influencer sur les décisions en matière de rémunération, par exemple l'embauche d'un cadre de direction qui possède des compétences ou des aptitudes spécialisées ou des talents uniques au sein du secteur. À ces fins, des dispositions individuelles sont parfois mises en place en matière de conditions d'emploi et de possibilité de cessation future d'emploi.

Le vice-président, Exploitation des systèmes et du marché, et chef de l'exploitation a pris sa retraite en décembre 2016. Son remplaçant, un cadre supérieur déjà à l'emploi de la SIERE, a été nommé au terme d'un rigoureux processus de recrutement interne et externe.

Restrictions salariales

Les mesures législatives mises de l'avant en Ontario depuis 2010 en matière de restrictions salariales ont eu une incidence notable sur la rémunération des cadres de direction de la SIERE. La *Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic* impose un gel généralisé des augmentations salariales, de rémunération variable, d'avantages ou d'avantages accessoires, sauf en de très rares exceptions.

Après la fusion des deux anciens organismes (la SIERE et l'OEO) le 1^{er} janvier 2015, le montant total de la rémunération variable au titre de la performance qui a été attribué aux employés et aux fonctionnaires en 2015 est devenu le plafond du montant total variable au titre de la rémunération pour la performance qui sera versée au cours des exercices ultérieurs, tant que la *Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic* sera en vigueur. Le montant total de la rémunération variable versé en 2016 respectait ce plafond.

Harmonisation de la structure de rémunération des cadres de direction

Dans la foulée de la nomination, le 1^{er} janvier 2015, de M. Campbell à titre de chef de la direction de l'organisme fusionné, la SIERE a harmonisé le régime de rémunération de ses vice-présidents avec la structure établie pour le nouveau chef de la direction. Ainsi, dans les deux cas, la composante de rémunération variable a été plafonnée à 10 % de la rémunération fixe sans possibilité de report. Aucun ajustement salarial n'a été accordé aux cadres de direction en 2016.

Les chiffres déclarés au titre de la rémunération versée en 2016 conformément aux obligations de divulgation des traitements salariaux dans le secteur public pour 2016 comprennent la rémunération variable gagnée en 2016, qui a été versée le 30 décembre 2016.

Déclaration de rémunération des cadres de direction

Le tableau présenté ci-après détaille, pour l'exercice clos le 30 décembre 2016, la rémunération annuelle des cadres de direction dont il est question.

Tableau sommaire de la rémunération 2016

Nom et poste	Salaire de base	Rémunération variable ¹	Autre rémunération annuelle ²	Total de la rémunération en argent ³
Bruce Campbell				
Président et chef de la direction	536 364 \$	53 636 \$	32 527 \$	622 527 \$
Kimberly Marshall				
Vice-présidente, Services aux entreprises et chef des finances	268 460 \$	13 423 \$	5 305 \$	287 188 \$
JoAnne Butler				
Vice-présidente, Développement des ressources et du marché	339 968 \$	30 600 \$	1 037 \$	371 605 \$
Kim Warren (à la retraite depuis le 31 décembre 2016)				
Vice-président, Exploitation des systèmes et du marché et chef de l'exploitation	319 228 \$	30 330 \$	15 893 \$	365 451 \$
Terence Young				
Vice-président, Conservation et relations avec les entreprises	307 037 \$	29 170 \$	22 065 \$	358 272 \$

1) Rémunération variable gagnée en 2016 versée en décembre 2016

2) Ce montant correspond aux crédits variables inutilisés accordés en tant que revenu imposable à la clôture de l'exercice.

3) Ces montants seront présentés au titre de la rémunération versée conformément aux obligations de divulgation des traitements salariaux dans le secteur public.

**Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité**

1600-120 Rue Adelaide Ouest
Toronto, Ontario M5H 1T1

Tél. : 905.403.6900

Sans frais : 1.888.448.7777

Courriel: customer.relations@ieso.ca

 [@IESO_Tweets](https://twitter.com/IESO_Tweets)

 [OntarioIESO](https://www.facebook.com/OntarioIESO)

 [linkedin.com/company/ieso](https://www.linkedin.com/company/ieso)

ieso.ca

FSC logo

 **siere**
Se brancher aujourd'hui.
Énergiser l'avenir.